



**PREFECTURE
DE PARIS**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

RECUEIL DES ACTES
ADMINISTRATIFS SPÉCIAL
N°75-2024-252

PUBLIÉ LE 29 AVRIL 2024

Sommaire

GHU Paris psychiatrie & neurosciences / Direction Générale

75-2024-03-05-00013 - 2024-009- Délégation de signature à la direction de la communication et du mécénat (2 pages)

Page 3

GHU Paris psychiatrie & neurosciences

75-2024-03-05-00013

2024-009- Délégation de signature à la direction
de la communication et du mécénat

Délégation n°2024-009

**DELEGATION DE SIGNATURE
DIRECTION DE LA COMMUNICATION ET DU MECENAT**

Le Directeur,

- Vu le Code de la Santé Publique et notamment ses articles L.6143-7, D.6143-33 à D.6143-35 ;
- Vu l'arrêté du Centre National de Gestion en date du 18 septembre 2020 nommant Monsieur Guillaume COUILLARD Directeur du GHU Paris psychiatrie & neurosciences, à compter du 24 septembre 2020 ;
- Considérant l'organigramme de la Direction du GHU Paris psychiatrie & neurosciences ;

DECIDE

Article 1

Délégation est donnée à **Madame Florence PATENOTTE, Directrice de la communication et du mécénat**, afin de signer au nom du Directeur :

- Toutes correspondances liées à l'activité de sa direction ainsi que les décisions, attestations, imprimés ou certificats établis à partir d'informations de la compétence de sa direction,
- Toutes notes et documents relatifs à l'organisation, à l'animation de sa direction ainsi qu'à l'encadrement des équipes placées sous sa responsabilité, notamment les demandes de congés,
- Tous documents correspondant à l'activité du mécénat et à la gestion des dons,
- Toutes les autorisation médias (dont autorisations de tournage),
- Tous contrats et conventions, autres que marchés publics, liés à l'activité de sa direction,
- Toutes pièces contractuelles de/ou valant marché public (marché ou accord-cadre) répondant à un besoin dont la valeur estimée est inférieure à 40 000 € HT, conformément à l'article R. 2122-8 du code de la commande publique,
- Tous bons de commandes dans le cadre de marchés publics signés,
- Toutes attestations de service fait liées à l'activité de la Direction de la Communication et du mécénat.

Article 2

En cas d'absence ou d'indisponibilité de Madame Florence PATENOTTE, délégation de signature est donnée à **Madame Marianne HENRY, Responsable communication et mécénat**, à l'effet de signer au nom du Directeur l'ensemble des documents visés à l'article 1.

Article 3

Délégation est donnée à **Monsieur Paul de WATRIGANT, Responsable du mécénat**, à l'effet de signer au nom du Directeur tous les documents correspondant à l'activité de la mission mécénat et à la gestion des dons, notamment les reçus fiscaux, les acceptations de dons et les attestations de réception de dons en nature.

Article 4

La présente délégation sera notifiée pour information au Président du Conseil de Surveillance, à la Présidente de la Commission Médicale d'Etablissement, à la Délégation Départementale de Paris, à la Trésorerie Principale, comptable de l'établissement et aux personnes qu'elle vise expressément.

Article 5

La présente délégation fera l'objet d'une publication au recueil des actes administratifs de la Préfecture de la région d'Ile-de-France, Préfecture de Paris.

Fait à Paris, le 5 mars 2024

signé

Guillaume COUILLARD
Directeur